Condition féminine Canada

2016–2017

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Patty A. Hajdu, C. P., députée
Ministre de la Condition féminine

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la ministre de la Condition féminine, 2016
Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 (Canada. Condition féminine Canada)
N° de catalogue : SW1-4F-PDF
ISSN 2292-423X

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme 3

- Profil organisationnel 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses prévues 10
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 11
- Tendances relatives aux dépenses de l'organisme 12
- Dépenses par crédit voté 12

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

- Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada 13
- Programme 1.1 Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes 13
- Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes 17
- Services internes 19

Section III - Renseignements supplémentaires 21

- État des résultats condensé prospectif 21
- Renseignements supplémentaires (Tableaux) 22
- Dépenses fiscales et évaluations 22

Section IV : Coordonnées de l'organisation 23

Annexe : Définitions 25

Notes 29

Message de la ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* 2016-2017 de Condition féminine Canada.

Le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017 de Condition féminine Canada fournit de l'information sur la façon dont l'organisme compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que Condition féminine Canada est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux Canadiennes et Canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de comptes plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et la population canadienne puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements aux Canadiennes et Canadiens. À l'avenir, les rapports de Condition féminine Canada au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiennes et Canadiens.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiennes et Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre organisme dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat que le premier ministre m'a envoyée (http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-condition-feminine).

Comme l'énonce cette lettre, je travaillerai à concrétiser nos priorités de concert avec des intervenants et partenaires clés, dans un esprit d'ouverture et de collaboration. L'égalité entre les sexes occupe une place centrale dans le programme de notre gouvernement, et j'entends bien travailler avec mes collègues du Cabinet pour que nos politiques, lois et règlements prennent en considération le fait que les décisions peuvent avoir sur les femmes des effets différents de ceux produits chez les hommes. Je dirigerai l'élaboration d'une stratégie fédérale de prévention de la violence fondée sur le sexe et continuerai de soutenir la définition des paramètres de l'enquête à venir sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Condition féminine Canada continuera en outre de promouvoir l'élargissement des débouchés économiques des femmes ainsi que d'appuyer la poursuite d'un autre objectif d'importance pour le gouvernement, à savoir la parité entre les femmes et les hommes dans les postes d'influence.

Je suis persuadée qu'en travaillant ensemble avec ingéniosité et détermination pour aller de l'avant, nous parviendrons à nous rapprocher de notre but ultime, soit l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'honorable Patty A. Hajdu, C. P., députée
Ministre de la Condition féminine

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Patricia A. Hajdu

Première dirigeante : Meena Ballantyne

Portefeuille ministériel : Patrimoine canadien

Instrument habilitant : Décret (1976-779)

Année d'incorporation ou de création : 1976

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir l'action et les innovations communautaires qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; et, enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada pour s'acquitter de ses obligations internationales.

Dans le dessein de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions dans trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision. Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : engager les hommes et les garçons dans l'élimination de la violence, améliorer la participation des femmes dans les métiers

spécialisés et les professions techniques ou venir en aide aux femmes des collectivités rurales et éloignées.

Responsabilités

CFC est le maître d'œuvre du programme adopté par le gouvernement en vue de concrétiser l'égalité des sexes pour les femmes et les filles. Étant donné l'omniprésence des enjeux relatifs à la condition des femmes et des filles, il s'allie une vaste gamme d'organisations, s'efforçant de créer des synergies avec les principales parties prenantes, de collaborer avec les différents ordres de gouvernement, ainsi que de mobiliser les secteurs privé et bénévole.

Pour procurer des résultats concrets et des avantages durables à la population canadienne, l'organisme s'acquitte de son mandat de manière stratégique, en veillant à ce que ses investissements et ses interventions cadrent avec les priorités du gouvernement du Canada.

En matière de politiques, CFC joue un rôle de courtier du savoir et de facilitateur, c'est-à-dire qu'il donne des conseils et avis, apporte un soutien stratégique à d'autres ministères et organismes fédéraux, mène des analyses et intervient de façon stratégique aux niveaux national et international.

CFC a aussi pour rôle de piloter, à l'échelle de l'administration fédérale, le renforcement des capacités en analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Cette méthode assure la prise en considération systématique du genre et d'autres facteurs d'identité tout au long du processus décisionnel et permet d'évaluer les éventuelles répercussions des politiques, des programmes ou des lois sur des populations de femmes et d'hommes d'horizons divers, ce qui conduit à l'adoption de mesures répondant mieux aux besoins.

Par le truchement de son Programme de promotion de la femme, CFC soutient l'action et l'innovation communautaire. Ce soutien prend la forme d'aide financière et technique à des organismes menant des projets qui contribuent au progrès de l'égalité entre les sexes et qui ont visiblement une chance d'améliorer la vie des femmes et des filles au Canada.

Pour mieux faire connaître au public les grands jalons de l'histoire des femmes, CFC s'attache à promouvoir des dates commémoratives, notamment la Journée internationale de la femme (le 8 mars), le Mois de l'histoire des femmes (octobre), la Journée internationale des filles (le 11 octobre), la Journée de l'affaire « personne » (le 18 octobre) et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (le 6 décembre).

Les bureaux régionaux de Condition féminine Canada sont situés à Montréal (le bureau sert l'ensemble du Québec), à Moncton (le bureau sert le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) et à Edmonton (le bureau sert

l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon). Le bureau régional de l'Ontario et le bureau national, qui sert aussi le Nunavut, sont situés à l'administration centrale, dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

1. Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Programme 1.1 : Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes

Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1 : Prévenir et contrer la violence à l'endroit des femmes et des filles

Description : CFC collaborera avec les parties prenantes et des partenaires clés au sein des gouvernements, du monde universitaire et du milieu communautaire à mieux faire connaître le problème de la violence faite aux femmes et aux filles, à en approfondir la compréhension et à formuler des stratégies de prévention.

Type de priorité[1] *: permanente*

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
• Diriger l'élaboration d'une stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe qui s'harmonisera avec les stratégies provinciales et territoriales déjà en place. • Soutenir les efforts du gouvernement ayant pour objet d'assurer que les refuges répondent aux besoins des femmes qui fuient la violence. • Soutenir les efforts du gouvernement visant à prévenir la violence sexuelle au sein du Parlement et des institutions fédérales. • Offrir une aide financière et technique à des organismes menant des projets qui ciblent les obstacles systémiques à la prévention efficace de la	Avril 2016	Mars 2017	P.1.1 P.1.2

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie (établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport); priorité permanente (établie au moins trois exercices avant celui visé par le rapport); priorité nouvelle (établie au cours de l'exercice visé par le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement).

violence faite aux femmes et aux filles. • Sensibiliser la population à la violence faite aux femmes et aux filles et assurer la diffusion des connaissances et de l'information concernant sa prévention.			

Priorité 2 : Prévenir et contrer la violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones

Description : CFC collaborera avec les parties prenantes et des partenaires clés au sein des gouvernements et des collectivités, notamment les communautés autochtones, afin de mieux comprendre les causes profondes du taux disproportionné de violence faite aux femmes et aux filles autochtones, d'améliorer la sensibilisation au problème et de formuler des stratégies pour y remédier.

Type de priorité : nouvelle

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
• Soutenir les activités du gouvernement qui ont trait à l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ce qui comprend la mobilisation et la conduite de l'enquête à proprement parler. • Veiller à ce que la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones soit inscrite dans la stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe. • Fournir une aide financière et technique aux projets d'organismes ayant pour objet la mobilisation des communautés par les femmes et les filles autochtones elles-mêmes afin d'éliminer les causes profondes de cette violence. • Faire connaître les taux disproportionnés de violence touchant les femmes et les filles autochtones, de même que les façons de l'éliminer.	Avril 2016	Mars 2017	P.1.1 P.1.2

Priorité 3 : Renforcer la mise en œuvre de l'ACS+ au sein de l'administration fédérale

Description : En collaboration avec les organismes centraux, CFC aidera les organisations fédérales à renforcer leur capacité d'intégrer l'ACS+ à leur processus décisionnel, pour

garantir que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers.

Type de priorité : permanente

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
• En collaboration avec le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor, formuler un nouveau plan stratégique pour l'ACS et réaliser les activités les plus pressantes pour donner suite aux recommandations du rapport déposé au Parlement par le vérificateur général en février 2016. • Améliorer les mécanismes fédéraux de suivi et de reddition de compte en matière d'ACS et créer des mécanismes pour garantir son application aux orientations proposées au Cabinet. • Pour mieux faire connaître l'ACS et en étendre l'application dans l'administration fédérale, soutenir sa mise en œuvre dans des ministères et secteurs d'activités ciblés (sciences, économie et sécurité) au moyen de formation, d'outils et d'occasions de réseautage.	Avril 2016	Mars 2017	P.1.1

Priorité 4 : Augmenter la représentation des femmes aux postes de pouvoir

Description : CFC collaborera avec les parties prenantes et des partenaires clés au sein des gouvernements, du secteur privé et des collectivités pour faire valoir l'importance d'augmenter la représentation des femmes aux postes de pouvoir, approfondir la compréhension du dossier et formuler des stratégies pour remédier à la sous-représentation des femmes.

Type de priorité : permanente

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
• Collaborer avec le Bureau du Conseil privé pour assurer une plus grande parité entre les sexes dans les nominations par décret. • Continuer de collaborer avec des partenaires clés afin de promouvoir l'augmentation du nombre de femmes	Avril 2016	Mars 2017	P.1.1 P.1.2

siégeant aux conseils d'administration au Canada. • Fournir une aide financière et technique aux projets d'organismes qui encouragent l'accès des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision.			

Priorité 5 : Promouvoir la prospérité et la sécurité économiques des femmes

Description : CFC collaborera avec les parties prenantes et des partenaires clés au sein des gouvernements, du secteur privé et des collectivités pour faire valoir l'importance d'augmenter la prospérité et la sécurité économiques des femmes ainsi que leur participation à l'économie, y compris dans les secteurs où elles sont généralement sous-représentées, pour approfondir la compréhension du dossier et pour formuler des stratégies appropriées.

Type de priorité : permanente

Initiatives clés appuyant la priorité

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
• Collaborer avec des partenaires fédéraux, dont Emploi et Développement social Canada, pour que les considérations de genre soient bien intégrées au programme économique du Canada. • Collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser le dossier des écarts salariaux entre les femmes et les hommes. • Fournir une aide financière et technique aux projets d'organismes qui visent à accroître ou à renforcer la sécurité et la prospérité économiques des femmes. • Faire connaître les avantages d'une représentation accrue des femmes dans tous les champs d'activité, de même que les outils qui peuvent aider à atteindre cet objectif.	Avril 2016	Mars 2017	P.1.1 P.1.2

Pour en savoir plus sur les priorités de CFC, veuillez consulter la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[i].

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Liens à l'AAP
Les résultats de CFC dépendent des actions	*Messages de CFC* : La stratégie de communication de CFC vise à bâtir une société informée, où les	Programme 1.1

d'autres parties prenantes.	citoyennes et citoyens ont conscience d'avoir un rôle à jouer pour que soit réalisée l'égalité des sexes. *Action communautaire et mobilisation :* Les programmes de CFC se concentrent sur la mobilisation des collectivités dans le cadre d'initiatives qui facilitent la collaboration, le réseautage et le partenariat afin d'arriver à des résultats concrets, contribuant au progrès vers l'égalité des sexes. *Partage des connaissances* : CFC met l'accent sur des stratégies qui continuent et amplifient les efforts concertés des principaux acteurs, et chacun d'eux reconnaît avoir un rôle à jouer dans sa sphère d'influence pour que progresse l'égalité des sexes.	Programme 1.2
Risque	**Stratégie d'atténuation du risque**	**Liens à l'AAP**
Vu son vaste mandat et l'étendue des interventions qui lui sont demandées en matière de politiques et de programmes, CFC peut parfois sembler ne pas répondre aux attentes des parties prenantes.	*Domaine prioritaire* : Pour combler les attentes des parties prenantes et produire des résultats tangibles, CFC a désigné trois domaines prioritaires qui concordent avec les priorités du gouvernement, soit : éliminer la violence faite aux femmes et aux filles, améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision. *Stratégie de diffusion* : Les efforts à cet égard visent à faire connaître l'orientation stratégique de l'organisme, ses priorités actuelles, de même que les lignes directrices de ses programmes. *Processus décisionnels* : CFC a institué des processus et des pratiques qui optimisent l'efficacité de ses moyens d'action en matière de programmes, de politiques et de communication afin de gérer l'étendue de la demande pour ses services et son assistance. *Investissement et intervention stratégiques* : Afin de demeurer un organisme pertinent, efficace et efficient, CFC tâche de maximiser l'effet de ses interventions en ciblant ses approches, en créant des synergies et en tirant parti des partenariats.	Programme 1.1 Programme 1.2

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
31 736 324*	31 736 324	31 685 474	30 997 605

*Le total du Budget principal des dépenses pour 2016-2017 comprend 20 630 000 $ en financement de programmes (Subventions des contributions).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016–2017	2017–2018	2018–2019
98	98	98

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada							
P.1.1 : Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes	2 189 159	2 004 692	1 933 117	2 144 659	2 144 659	2 144 495	2 144 208
Total partiel	2 189 159	2 004 692	1 933 117	2 144 659	2 144 659	2 144 495	2 144 208
P. 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes	22 750 591	22 783 283	22 191 945	25 341 251	25 341 251	25 290 890	24 603 890
Total partiel	22 750 591	22 783 283	22 191 945	25 341 251	25 341 251	25 290 890	24 603 890
Services internes – **Total partiel**	6 482 533	5 337 769	5 780 878	4 250 414	4 250 414	4 250 089	4 249 507
Total	31 422 283	30 125 744	29 905 940	31 736 324	31 736 324	31 685 474	30 997 605

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016–2017 avec le cadre pangouvernemental[ii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.	1.1 : Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiennes et Canadiens	2 144 659
	1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes	Affaires économiques	La sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiennes et Canadiens	25 341 251

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	25 341 251
Affaires sociales	
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	2 144 659

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

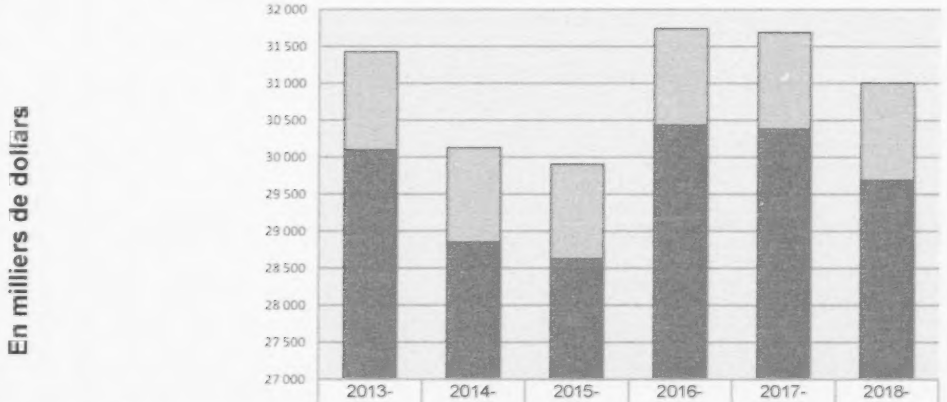

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporaires - anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	1 325	1 273	1 282	1 305	1 306	1 307
Crédits votés	30 097	28 853	28 624	30 432	30 380	29 691
Total	31 422	30 126	29 906	31 737	31 686	30 998

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de CFC, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017 [iii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Programme 1.1 Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes

Description

Ce programme entreprend des activités de communication visant à faire la promotion des initiatives de l'organisme et de dates commémoratives clés (p. ex., la Journée internationale de la femme, le Mois de l'histoire des femmes, la Journée internationale des filles et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes) en vue de mieux faire connaître la situation des femmes au Canada et d'amener la population canadienne à participer aux efforts visant à faire progresser l'égalité entre les sexes.

Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les institutions fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. Ce programme joue un rôle prépondérant dans le développement de la capacité des organisations fédérales en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) en leur offrant de l'information, des outils, de la formation, des conseils éclairés et un accès aux réseaux. L'ACS+ éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers.

Ce programme joue le rôle de courtier du savoir en étudiant les lacunes et les enjeux en matière d'égalité entre les sexes, en fournissant une analyse stratégique et des conseils et en facilitant la collaboration entre les principales parties intéressées, y compris les organisations fédérales, en vue d'influencer la prise de décisions et de mesures.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 144 659	2 144 659	2 144 495	2 144 208

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016–2017	2017–2018	2018–2019
18	18	18

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les principales parties intéressées disposent de conseils et de renseignements pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. (Les principales parties comprennent des organismes fédéraux, les provinces, les territoires, la société civile et le grand public.)	Nombre d'interventions menées par CFC qui permettent de fournir des conseils et de l'information en vue de s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit souvent d'activités à long terme, pouvant demander beaucoup de préparation et d'importantes ressources humaines et financières. Les activités peuvent inclure : la diffusion de connaissances, la facilitation du dialogue, la direction d'interventions pour concrétiser les priorités de CFC, la prestation de conseils, la collaboration et les relations externes pour faire avancer les priorités de CFC et du gouvernement fédéral. (Par exemple, la prise en charge de la participation du Canada à la session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies exige de six à huit mois de préparation.)	6	Mars 2017
Les responsables du gouvernement fédéral et les	Pourcentage des répondantes et répondants qui disent que leur connaissance de l'ACS+	80 %	Mars 2017

principales parties intéressées connaissent mieux l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). (Les principales parties incluent des organismes fédéraux, les provinces, les territoires, la société civile et le grand public.)	s'est améliorée grâce à la formation ou aux activités sur l'ACS+.		
On tient au Canada des célébrations ou des activités de commémoration visant à promouvoir l'égalité pour les femmes et les filles.	Nombre d'événements ou d'activités de célébration et de commémoration tenus par CFC au Canada.	10	Mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2016-2017, CFC mènera un certain nombre d'initiatives clés afin de mettre en œuvre les priorités définies dans la Section I du présent rapport :

- *Prévenir et contrer la violence à l'endroit des femmes et des filles* : CFC dirigera l'élaboration d'une stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe après avoir consulté les principaux intervenants et intervenantes dans le dossier, dont le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine. Pour que cette stratégie et les autres efforts déployés tiennent bien compte des besoins de femmes et de filles d'horizons divers, CFC apportera aussi son concours à des partenaires.

- *Prévenir et contrer la violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones* : CFC appuiera le ministère des Affaires autochtones et du Nord et le ministère de la Justice du Canada durant la conception et la réalisation de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Cela comprendra les discussions préalables avec les organismes autochtones, les familles ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de délimiter la portée et les paramètres de l'enquête.

- *Renforcer la mise en œuvre de l'ACS+ au sein de l'administration fédérale* : Pour mettre en œuvre cette priorité, CFC collaborera avec le Bureau du Conseil privé (BCP), le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres parties, y compris d'autres ministères et organismes

fédéraux. En réponse aux recommandations énoncées en 2016 par le vérificateur général sur la mise en œuvre de l'ACS, l'organisme formulera un plan stratégique quadriennal pour l'ACS (2016-2020). Ce plan devrait notamment inclure les tâches suivantes pour CFC :

- Collaborer avec le BCP pour garantir l'application de l'ACS aux propositions soumises au Cabinet;
- En collaboration avec le SCT, formuler des lignes directrices sur l'application de l'ACS+ à l'intention des évaluatrices et évaluateurs;
- Continuer à fournir une expertise et des conseils ciblés en matière d'ACS à des organisations fédérales engagées dans la conception d'initiatives clés;
- Améliorer les mécanismes existants (p. ex., les outils, la formation et les occasions de réseautage) pour développer la capacité d'ACS dans une vaste gamme de secteurs de l'appareil gouvernemental;
- Formuler une approche plus rigoureuse et y assortir des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes pour bien suivre la mise en œuvre de l'ACS et démontrer ses retombées sur les Canadiennes et Canadiens.

- *Augmenter la représentation des femmes aux postes de pouvoir* : CFC contribuera à augmenter la représentation des femmes dans tous les postes de responsabilité et de décision, y compris aux postes pourvus par décret, aux postes électifs et au sein des conseils d'administration. Par exemple, il soutiendra les activités de la ministre visant à promouvoir l'accès des femmes au pouvoir et collaborera avec le BCP au progrès de la parité dans les nominations.

- *Promouvoir la prospérité et la sécurité économiques des femmes* : CFC tâchera de favoriser la création d'occasions propices au renforcement de la sécurité économique des femmes par des initiatives ciblées, qui s'attaquent à des enjeux tels que l'écart salarial entre les sexes, le recrutement et la rétention de travailleuses dans des secteurs d'emploi majoritairement masculins, et l'accès des entrepreneures au capital.

- Parallèlement à ces priorités, CFC poursuivra ses activités internationales suivant les engagements qui ressortent à la politique nationale et étrangère du Canada, de même qu'à ses obligations internationales d'avancement de l'égalité entre les sexes (p. ex., celles établies par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), et participera à des forums internationaux qui revêtent une importance particulière (p. ex., la Commission de la condition de la femme de l'ONU).

Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes

Description

Dans le cadre de ce programme, CFC appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un programme de subventions et contributions pour les organismes canadiens qui mènent à l'échelon communautaire des projets contribuant au progrès de l'égalité dans les collectivités du Canada. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes.

Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et leur participation à la vie démocratique. De nature et portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent des considérations liées au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé.

Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. CFC facilite le réseautage, crée au besoin des partenariats pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
25 341 251	25 341 251	25 290 890	24 603 890

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016–2017	2017–2018	2018–2019
38	38	38

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les femmes et les collectivités peuvent obtenir de l'aide pour traiter des enjeux liés à l'égalité entre les sexes.	Pourcentage de projets qui créent des aides (p. ex., des ressources ou des outils).	80 %	Mars 2017
Les collectivités et les parties prenantes ont des occasions de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.	Pourcentage de projets qui créent des possibilités (p. ex., des partenariats, des réseaux ou des stratégies)	80 %	Mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2016–2017, CFC mènera les activités suivantes en vue de répondre aux priorités cernées dans la Section I du présent rapport.

Investissements stratégiques : CFC continuera d'investir de façon stratégique en se concentrant sur l'accès des femmes à l'égalité dans des domaines où il est manifestement possible d'améliorer la vie des femmes et des filles au Canada. CFC appuiera les priorités gouvernementales en collaborant avec les principales parties prenantes et en tenant compte des enjeux actuels et émergents qui ont des répercussions sur les femmes.

CFC continuera d'appuyer des projets qui visent à éliminer les obstacles systémiques auxquels se butent les femmes. Il privilégiera avant tout les mesures qui permettent la mise en place de conditions propices à leur réussite. Ses initiatives entraîneront des progrès dans les trois domaines prioritaires, et plus particulièrement celui de l'accès au pouvoir. Car, si on parvient à élargir et renforcer l'influence des femmes, il en découlera des changements qui contribueront au progrès dans tous les autres domaines prioritaires de CFC. Les initiatives viseront plus particulièrement à :

- mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles, par exemple en s'attaquant aux causes profondes de cette violence ou à d'autres aspects précis;
- appuyer financièrement des stratégies novatrices ayant pour objet d'augmenter de façon systématique la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision;

- promouvoir l'avancement économique des Canadiennes et créer des débouchés durables, de nature à favoriser leur prospérité et leur sécurité économiques.

Mobilisation et collaboration : Afin d'améliorer la concertation et de favoriser une intervention plus systématique, CFC mettra l'accent sur la collaboration à l'égard des enjeux sociaux qui touchent les femmes. L'organisme repérera les possibilités de financement qui pourraient promouvoir le réseautage parmi les organismes visant un même but. Les initiatives mises en œuvre permettront à CFC d'établir des partenariats et de mobiliser les collectivités et les parties prenantes qui ont pour objectif commun l'avancement de l'égalité entre les sexes. Dans la mesure du possible, CFC tâchera aussi de créer des partenariats ou de renforcer ceux qui existent déjà, et il travaillera de manière transversale avec les principales parties intéressées, y compris d'autres organisations fédérales et d'autres paliers de gouvernement. La concertation l'aidera à faire en sorte que les enjeux ayant des incidences sur les femmes soient largement reconnus, ce qui amènera les collectivités à les prendre en charge et rehaussera les chances que les initiatives entraînent des changements durables d'un bout à l'autre du Canada.

Courtage du savoir : Dans chacun de ses trois domaines prioritaires, CFC continuera de mettre à profit le savoir-faire acquis par ses programmes. Par exemple, il continuera d'enrichir le savoir sur les enjeux émergents ou de longue date qui ont des répercussions sur les femmes. CFC créera des occasions d'échange et de dialogue, par exemple en faisant l'essai d'une plateforme numérique d'échange de connaissances et de savoir-faire pour les bénéficiaires de financement et d'autres intervenants. On cherchera avant tout à renforcer la capacité de CFC d'agir comme courtier du savoir, c'est-à-dire de repérer, créer et promouvoir les occasions et possibilités d'échange de connaissances, en particulier de faciliter l'accès à l'expertise et aux réseaux sur lesquels doivent pouvoir compter les organismes et les parties prenantes pour améliorer l'efficacité des efforts d'avancement de l'égalité entre les sexes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
4 250 414	4 250 414	4 250 089	4 249 507

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
42	42	42

Section III - Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de CFC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

État donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent *Rapport sur les plans et les priorités* sont établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

On trouvera sur le site Web de CFC un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées[iv].

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	31 751 000	33 241 000	1 490 000
Total des revenus	0	0	
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	31 751 000	33 241 000	1 490 000

Renseignements supplémentaires (Tableaux)

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2016-2017 sont affichés sur le site Web de CFC[v].

- Stratégie de développement durable de l'organisme;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[vi]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Questions concernant l'information financière présentée

Anik Lapointe
Dirigeante principale des finances et directrice
Direction des services intégrés

Téléphone : 819-420-6825
Télécopieur : 819-420-6906
Courriel : Anik.Lapointe@cfc-swc.gc.ca

Pour toute autre question :

Ainalem Tebeje
Gestionnaire, Planification stratégique et rapports généraux
Direction des politiques et relations extérieures

Téléphone : 819-420-6882
Télécopieur : 819-420-6907
Courriel : Ainalem.Tebeje@cfc-swc.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure une employée ou un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiennes et Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

i. **Site Web du premier ministre du Canada**, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
ii. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp
iii. **Budget principal des dépenses 2016-2017**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp
iv. **État des résultats condensé prospectif (2016-17)**, http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/fos-erp/1617-fr.html
v. **Tableaux des renseignements supplémentaires**, http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/rpp/1617/st-ts-fra.html
vi. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp